

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

**INSTITUT
D'ÉTUDES
POLITIQUES**

**et Centre de Préparation
à l'Administration Générale**



1966-1967

Présentation

de l'Institut d'Études Politiques

I — STATUT ET ROLE DES INSTITUTS D'ETUDES POLITIQUES

Les Instituts d'Études Politiques sont des instituts d'université créés par l'Ordonnance du 9 octobre 1945 et régis par le décret du même jour. Il existe actuellement sept établissements de ce genre auprès des Universités d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Paris, Strasbourg et Toulouse (1). L'Institut d'Études Politiques de Paris succède à la célèbre Ecole libre des Sciences Morales et Politiques fondée en 1871 par Emile BOUTMY; les centres de province ont été institués de 1945 à 1956.

En même temps que les Instituts d'Études Politiques, l'Ordonnance du 9 octobre 1945 a créé l'Ecole Nationale d'Administration et la Fondation Nationale des Sciences Politiques à laquelle est administrativement rattaché l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Enfin, l'arrêté interministériel du 3 mai 1966 a créé auprès des Instituts d'Études Politiques des Centres de Préparation à l'Administration Générale (C.P.A.G.) qui fonctionnent sous la forme d'une section spécialisée et se substituent ainsi aux Instituts de préparation à l'administration Scolaire et Universitaire (I.P.A.S.).

Les Instituts d'Études Politiques sont gérés par un Conseil de Perfectionnement présidé par le Recteur de l'Académie et composé à parité de professeurs des Facultés de Droit et des Sciences économiques et de professeurs des Facultés des Lettres et Sciences humaines ainsi que de personnalités nommées par le Ministre de l'Éducation Nationale. Ils sont administrés par un Directeur nommé par arrêté du Président du Gouvernement et du Ministre de l'Éducation Nationale sur présentation du Conseil de Perfectionnement.

(1) Il existait également un I.E.P. à l'Université d'Alger avant le 1^{er} juillet 1962. Le IV^e Plan a prévu la création de deux nouveaux instituts à Lille et à Rennes.

Au sein de l'Enseignement supérieur, les Instituts d'Etudes Politiques ont reçu une triple mission :

1° **Ils complètent et coordonnent les enseignements des Facultés de Droit et des Sciences économiques et des Lettres et Sciences humaines**, en matière politique, économique et sociale (Art. 1 du R. A. P. du 9 octobre 1945). Sur une base **interdisciplinaire**, leur scolarité répond donc à un double but :

a) Assurer, en trois ans, la formation politique, économique, administrative et sociale des élèves qui se destinent à l'administration du secteur public, semi-public et privé (dans ce dernier cas, la scolarité pourra être utilement prolongée par la préparation du Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises);

b) Dispenser aux étudiants, ingénieurs et cadres en deux ou trois ans selon qu'ils sont déjà ou non titulaires d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un titre équivalent, un enseignement complémentaire et parallèle dans les matières ci-dessus énumérées.

Dans les deux cas, les programmes des Instituts d'Etudes Politiques comportent des cours et conférences destinés à assurer une formation de base et à éclairer, en même temps, les principaux aspects de l'actualité. Les professeurs et maîtres de conférences sont recrutés parmi les spécialistes issus de l'Université, de l'Administration, de l'Armée, des Syndicats ou des Affaires. Les méthodes pédagogiques combinent l'enseignement théorique et l'enseignement pratique (conférences de méthode, séminaires, études de cas...). Les Instituts d'Etudes Politiques délivrent, en fin de scolarité, aux élèves qui ont satisfait aux conditions posées par le règlement, un **Diplôme équivalent à une licence d'enseignement supérieur**. Ils sont les seuls Instituts d'Université habilités à conférer un titre de cette nature (suffisant à justifier, notamment, la candidature au 1^{er} concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration). Ce privilège leur confère un statut à part et un rang particulier parmi les établissements de cette catégorie.

2° **Ils préparent les candidats aux concours administratifs d'Administration**. Dans le cadre des Centres de Préparation à l'Administration Générale, ils assurent la formation des candidats aux autres concours d'accès aux fonctions de

catégorie « A » (tels que les concours de recrutement des Attachés d'administration centrale, des Attachés d'administration universitaire et d'intendance; des Attachés de préfecture...). Ils organisent également des **stages de formation et de perfectionnement** à l'intention des fonctionnaires et participent à la promotion sociale de la fonction publique. Ils sont amenés à élargir cette forme d'activité dans le cadre de la coopération technique avec l'outre-mer et avec l'étranger.

3° **Ils contribuent au développement de la documentation et de la recherche** dans le domaine des Sciences politiques, sociales et administratives. A cette fin, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris bénéficie du concours de la Bibliothèque et du Centre de Documentation de la Fondation Nationale des Sciences politiques. Mais d'autres instituts, notamment à Grenoble, disposent de Bibliothèques et de Centres de Documentation plus récemment créés.

L'existence de ces Centres permet le développement de la recherche individuelle et collective. Celle-ci mêle intimement enseignants et chercheurs dans le cadre des séminaires de « 3^e Cycle ». Ainsi fonctionne, depuis le 1^{er} octobre 1956, à Paris, un Cycle supérieur d'Etudes politiques organisé par la Fondation Nationale des Sciences politiques. Des « 3^e Cycles » spécialisés ont été également institués à Aix-en-Provence (sur l'Afrique du Nord), à Bordeaux (sur l'Afrique Noire), à Strasbourg (sur l'Allemagne) et à Grenoble. Ce dernier fonctionne régulièrement depuis octobre 1963 sur la base de deux spécialités : **Science administrative** et **Sociologie politique**.

II — PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Créé par le décret du 4 mai 1948, l'Institut d'Etudes Politiques a remplacé le Centre Universitaire d'Etudes administratives et politiques qui fonctionnait depuis 1946 à l'Université de Grenoble sous la direction de M. le Professeur JEANNENEY, puis de M. le Professeur MATHIOT. Parmi les sept Instituts d'Etudes Politiques établis auprès des Universités françaises, celui de Grenoble a été l'un des

premiers installés en province. Il offre un cadre approprié à la **décentralisation** de l'enseignement, de la documentation et de la recherche en matière de Science politique. Et il permet, à tous les niveaux, la poursuite en Dauphiné d'études qui, naguère, ne pouvaient être entreprises qu'à Paris.

Comme tous les établissements de ce genre, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble apporte aux étudiants français et étrangers les éléments d'une culture politique, administrative, économique et sociale. Son enseignement complet de la manière la plus vivante et la plus utile celui de la Faculté de Droit et des Sciences économiques et de la Faculté des Lettres et Sciences humaines avec lesquelles il forme un « complexe » consacré au développement des sciences sociales. Mais il permet également aux élèves désireux de recevoir une **formation interdisciplinaire** d'accomplir en trois ans une scolarité qui les dispense d'autres études parallèles et qui est sanctionnée par un titre équivalent à une licence d'enseignement supérieur.

L'originalité de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble tient à de nombreux titres que ses premières années de fonctionnement, sous la direction de M. le Professeur MATHIOT, lui ont définitivement acquis.

1° La première particularité de cet établissement a été d'appeler à enseigner pour la première fois en province, à côté des professeurs de l'Université de Grenoble, des maîtres issus des universités voisines (Aix, Genève, Lyon...) et de l'Université de Paris, des membres des Grands Corps de l'Etat et des administrations centrales, des syndicalistes et des hommes d'affaires. Ainsi, chaque année, le corps enseignant de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble compte un certain nombre de professeurs à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

2° L'originalité de l'Institut tient également à la présence parmi ses élèves et ses auditeurs d'une très forte proportion d'**étudiants étrangers**. Ce phénomène, propre à l'Université de Grenoble, offre aux élèves, en même temps que des contacts enrichissants, une occasion exceptionnelle d'élargir leurs préoccupations respectives.

3° Depuis sa création, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble entretient avec l'**Ecole Nationale d'Administration** des relations particulièrement étroites. Il accueille chaque

année un contingent d'élèves de l'E.N.A. venus parfaire leur formation économique et juridique. Et à compter d'une date plus récente, il assure le fonctionnement d'un Cycle préparatoire au 2^e concours d'entrée pour les bénéficiaires des facilités de préparation, au titre de la promotion sociale et administrative. La construction d'une « Maison de l'E.N.A. » destinée à abriter ces stagiaires matérialisera prochainement, sur le Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - Gières, cette collaboration.

4° L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble fut un des premiers à accueillir en 1962 un **Institut de Préparation à l'Administration scolaire et universitaire** (I.P.A.S.). Et les succès remportés par ses stagiaires et ses boursiers l'ont amené à ajouter à la préparation du concours externe une préparation au concours interne d'Attaché puis, en 1965, au concours de Conseiller. L'arrêté interministériel du 3 mai 1966 a transformé l'I.P.A.S. en **Centre de Préparation à l'Administration générale** (C.P.A.G.). A compter du 1^{er} octobre 1966, celui-ci fonctionnera comme une section spécialisée de l'Institut.

5° L'Institut ne cesse de développer également ses relations avec la **Fondation Nationale des Sciences Politiques**. Inaugurée au niveau de la documentation par M. le Professeur LAVAU, cette collaboration a permis l'organisation en commun, en 1963, d'un colloque sur « La Planification comme processus de décision », dont les travaux ont fait l'objet du Cahier n° 140 de la Fondation. Elle s'est renforcée encore en 1963-64 par la mise en place d'un « **3^e cycle** » de Science politique et administrative rattaché à la fois à la Fondation et aux facultés grenobloises. Celui-ci porte depuis 1965 sur deux spécialités : Science administrative et sociologie politique.

6° Dans le domaine de la documentation et de la recherche, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble dispose d'un Centre de Documentation et d'une Bibliothèque, assortis de trois fonds spécialisés. Il a créé en 1963 un **Centre d'étude et de recherche sur l'Administration économique et l'Aménagement du Territoire**. Constitué sur une base interdisciplinaire ce centre anime trois séminaires de 2^e et 3^e cycles, réunit une documentation spécialisée et sert de cadre à des recherches collectives. Il a déjà suscité plusieurs publica-

tions (notamment les cahiers n^{os} 135 et 140 de la Fondation). A partir de 1967, rattaché à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, il publiera un Annuaire d'Aménagement du Territoire et d'Action régionale, avec le concours de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale.

Dans la ville où est née la « collaboration Université-Industrie », l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble cherche à promouvoir **la coopération Université-Administration**. Celle-ci s'épanouit à travers les activités du Centre de Formation Administrative, les relations avec l'Administration régionale, départementale et locale et s'affirme progressivement avec le développement de la recherche en **Science Administrative**. Ce faisant, l'Institut contribue à ouvrir l'Université de Grenoble sur le monde extérieur et favorise le décloisonnement des structures.

Jusqu'à présent, l'activité de l'Institut d'Etudes Politiques avait été freinée par l'exiguïté des locaux dont il disposait. Ceux-ci offraient des conditions de travail de plus en plus difficiles à ses 800 élèves et stagiaires...

L'installation de l'Institut à la rentrée d'octobre 1966 dans un nouveau bâtiment édifié sur le Domaine Universitaire de St-Martin-d'Hères - Gières par MM. POURADIER-DUTEIL, ROUSSET et PILLON, architectes, lui permettra de fonctionner dans des conditions plus favorables à l'enseignement et à la recherche. A proximité des nouvelles facultés de Droit et des Lettres, il formera avec elles un vaste « complexe des Sciences sociales » qui n'aura pas d'équivalent dans les universités françaises.

Mais il ne sera complètement installé que lorsqu'une 2^e tranche abritera ses centres de documentation et le C.P. A.G. Alors seulement il pourra jouer le rôle de « Sciences-Po d'équilibre » qu'il s'est depuis longtemps assigné.

Conseil de Perfectionnement

Président :

M. M. NIVEAU, Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université.

Membres :

- MM.
 J. MAILLET, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques;
 P. VEYRET, Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
 F. GAZIER, Directeur de l'École Nationale d'Administration;
 A. PAGE, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques;
 J. CHARPENTIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques,
 A. JOBERT, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
 G. DURAND, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
 L. NEEL, Professeur à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut Polytechnique;
 S. MEYER, Trésorier-payeur général de l'Isère;
 J. CHOMARD, Inspecteur central des Impôts;
 J. BERTHOIN, Sénateur de l'Isère, ancien Ministre;
 J.-L. SYLVAIN, Président des Houillères du Bassin du Dauphiné, Président du Comité d'expansion économique de l'Isère;
 F. CLEMENT, Président-Directeur général des Ets Valisère;
 A. JOURDAN, Ancien élève diplômé de l'Institut, Assistant à l'Institut d'Études Politiques.

Directeur honoraire :

M. A. MATHIOT, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, membre du Conseil Supérieur de la Magistrature.

ADMINISTRATION

Direction :

Directeur : M. QUERMONNE Jean-Louis, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.
 Directeur adjoint : M. NIZARD Lucien, Maître de Conférence, Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences économiques (Recherche et 3^e cycle).
 Directeur du Centre de Formation Administrative et du C. P. A. G. : M. PEISER Gustave, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.
 Directeur de la Documentation : M. DUPUIS Paul, Collaborateur technique du C.N.R.S.
 Directeurs des Etudes : 1^{er} cycle, M. Claude LELEU; 2^e cycle, M. Jean MACHU; 3^e cycle, M. Lucien NIZARD.

Secrétaire général :

M. MARTIN Bernard, Attaché de Préfecture.

Secrétariat :

Scolarité, examens : Mlle SIMIAND, sténo-dactylographe.
 Inscriptions : Mlle MIGEAT, sténo-dactylographe.
 Affaires générales : Mlle BOUILLIN, auxiliaire.
 Appariteurs : MM. DREVOT, GORAND, auxiliaires.

C.P.A.G., Affaires générales : Mlle MARCHAL, Attachée d'Administration Universitaire.
 Secrétariat Annexe, place de l'Etoile : Mlle ARMAND, sténo-dactylographe.

Réception :

Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - Gières
 Le Directeur reçoit chaque mercredi de 14 h à 15 h 30 ou sur rendez-vous
 Le Secrétaire général reçoit tous les jours de 14 h à 16 h et sur rendez-vous.

Bureaux du Secrétariat :

Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - Gières
 Boîte Postale n° 34 - Tél. :
 Le Secrétariat est ouvert tous les jours de 14 h à 16 h, sauf le samedi après-midi.
 Annexe : 2, place de l'Etoile. Tél. : 87.45.69. Secrétariat ouvert tous les jours, sauf le mercredi et le samedi après-midi.

PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Le Corps Enseignant comprend :

- des Professeurs à la Faculté de Droit et des Sciences économiques;
- des Professeurs à la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
- des Universitaires, des hauts fonctionnaires, et différentes personnalités spécialisées dans l'étude des problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains.

En outre, exercent totalement ou partiellement leur service à l'Institut d'Etudes Politiques :

Maître de Conférence :

M. NIZARD Lucien, Maître de Conférence-Agrégé des Facultés de Droit (Droit Public).

Maîtres-Assistants :

MM.

- PREAU Pierre, Agrégé de l'Université (Géographie);
- MACHU Jean, Agrégé de l'Université (Histoire);
- PHILIBERT Michel, Agrégé de l'Université (Philosophie).
- BOLLE Pierre, Diplômé d'Etudes Supérieures (Histoire).

Assistants :

MM.

- LELEU Claude, Diplômé d'Etudes Supérieures d'Histoire;
- BREART DE BOISANGER Joseph, Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Public, Science Politique et Science économique, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble;
- CHAPAL Philippe, Docteur en Droit, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble;
- UZAN André, Diplômé d'Etudes Supérieures de Science Economique.

MM.

- Mme FREYSSINET Jacqueline, Diplômée d'Etudes Supérieures de Science Politique, Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon;
- BROUE Pierre, Diplômé d'Etudes Supérieures d'Histoire;
- TOURNON Jean, Diplômé d'Etude et de Recherche de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Université de Californie (Berkeley).
- M. POTHET Lucien, Agrégé de l'Université (anglais).
- M. VERLHAC Jean, Agrégé de l'Université, Assistant d'Histoire.
- M. JOURDAN A., Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit public et de Science politique, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

Personnel du C.N.R.S. :

Chargé de recherche :

M. ROIG Charles, Docteur en Droit, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques d'Alger.

Collaborateurs techniques :

- M. DUPUIS Paul, Licencié ès Lettres;
- M^{lle} CAMAND Françoise, Licenciée ès Lettres, Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble (mi-temps).
- M. PERRIN François, Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit public, Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

CHAPITRE PREMIER

PRÉPARATION DU DIPLOME

Direction des études : 1^{re} année : M. LELEU, Assistant d'Histoire; 2^e-3^e années : M. MACHU, Maître-Assistant d'Histoire.

I. — CONDITIONS D'ACCÈS

A) Elèves.

1^{er} Accès en 1^{re} année d'études. — L'accès de l'Institut est ouvert, sans examen d'entrée, aux jeunes gens et jeunes filles, de nationalité française ou étrangère, **titulaires du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire** ou de titres français ou étrangers admis en équivalence du baccalauréat pour l'inscription dans une Faculté en vue d'une licence.

Sont **dispensés du baccalauréat** les candidats français qui, remplissant les conditions prévues par le décret du 27 novembre 1956 (modifié par l'art. 4 du décret du 5 mai 1961), ont subi avec succès l'examen spécial d'entrée dans les Facultés de Droit et des Sciences économiques ou dans les Facultés des Lettres et Sciences humaines (arrêtés du 5 avril 1957, J. O. du 9 avril; modifiés par les arrêtés du 20 juin 1961 et du 4 février 1963). Les mêmes dispositions sont applicables aux candidats de nationalités vietnamienne, tunisienne, marocaine, laotienne et cambodgienne (arrêté du 29 mai 1957); les autres candidats étrangers sont dispensés du baccalauréat s'ils ont subi avec succès les épreuves de l'examen spécial prévu par l'arrêté du 29 mai 1957 (J. O. du 7 juin).

Le décret du 5 mai 1961 (J. O. du 6) dispense également du baccalauréat, en vue de favoriser la **promotion sociale**, plusieurs catégories de candidats que l'on ne peut, ici, qu'énumérer :

a) Les candidats libérés de leurs obligations militaires, âgés de vingt-quatre ans ou moins au 1^{er} janvier de l'année de l'inscription, justifiant au 1^{er} octobre de la même année de deux ans d'activité professionnelle et ayant subi avec succès des épreuves d'admission;

b) Les titulaires du certificat de capacité en droit, quelle que soit la note moyenne obtenue par eux aux examens de ce certificat, qui ont réussi l'examen d'admission prévu par les décrets des 30 mars 1956 et 5 mai 1961.

c) Les titulaires du certificat de capacité en droit ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 12 sur 20 pour l'ensemble des deux examens de ce certificat (sans autre examen).

d) Diplômés du centre de formation de fonctionnaires et de magistrats algériens rattachés à l'Institut des hautes études d'outre-mer (Arrêté du 17-3-1965).

e) Les titulaires du brevet supérieur d'enseignement commercial obtenu avec une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 et les titulaires du :

— Brevet de technicien supérieur de comptabilité et gestion des entreprises;

— Brevet de technicien supérieur de publicité;

— Brevet de technicien supérieur de la distribution du commerce et de la gestion commerciale (Arrêté du 30-3-1966).

En outre, le décret du 5 mai 1961 a modifié le régime de l'examen spécial d'entrée dans les Facultés institué par le décret du 27 novembre 1956 (voir ci-dessus).

2^e Accès direct en 2^e année d'études. — L'accès de la deuxième année d'études est ouvert normalement aux élèves qui ont subi avec succès les épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen de passage de 1^{re} en 2^e année. Toutefois, les candidats ressortissant aux catégories suivantes peuvent accéder **directement et sans examen préalable** en deuxième année d'études :

a) Licenciés d'enseignement supérieur, docteurs en médecine et pharmacie, ingénieurs diplômés d'une E.N.S.I.;

b) Titulaires du certificat de fin de troisième année de licence en droit ou ès sciences économiques;

c) Certifiés d'études littéraires générales classiques ou modernes titulaires de trois autres certificats délivrés en vue de la licence ès lettres;

d) En règle générale, les candidats qui, lors de leur première inscription à l'Institut, se trouvent dans l'une des situations permettant, aux termes des textes en vigueur, de se présenter au premier concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration, s'ils répondent, par ailleurs, aux conditions d'accès normal en 1^{re} année.

B) Auditeurs.

Toute personne agréée par le Directeur de l'Institut peut être inscrite en qualité d'auditeur, sans condition de diplôme. Les auditeurs sont admis à assister à tous les cours. Le Directeur peut également autoriser l'inscription d'auditeurs pour une conférence de méthode ou pour un ou plusieurs séminaires déterminés.

Les auditeurs ne peuvent, en principe, prétendre à aucun diplôme. Un certificat de scolarité peut leur être délivré attestant leur assiduité et, éventuellement, leurs travaux. Les **auditeurs étrangers** peuvent, au terme d'une année scolaire, et à condition d'avoir suivi une conférence de méthode et subi avec succès les épreuves d'un examen spécial, solliciter la délivrance d'un **Certificat d'Études Politiques à titre étranger**.

Ce certificat n'est pas un diplôme, mais sanctionne dans des conditions particulièrement sérieuses l'assiduité et les travaux des auditeurs étrangers qui se trouvent dans l'impossibilité de séjourner plus d'une année auprès de l'Institut d'Études Politiques (voir § V, B, 3^o).

II. — DURÉE ET RÉGIME DES ÉTUDES

A) Durée des études.

Les études poursuivies à l'Institut en vue du diplôme ont une durée normale de **trois ans** (à savoir 1 an pour le premier cycle et 2 ans pour le second cycle).

Toutefois, peuvent accomplir leur scolarité en **deux ans** :

a) Les étudiants accédant directement en seconde année dans les conditions ci-dessus indiquées (cf. § I, A, 2^o); ces étudiants suivent uniquement les enseignements du deuxième cycle (2^e et 3^e années du régime normal).

b) Les étudiants étrangers préparant le diplôme à titre étranger (cf. § V, B, 2^o); ces étudiants suivent successivement les enseignements du premier cycle (1^{re} année du régime normal) et ceux de la première année du deuxième cycle (2^e année du régime normal), sans avoir à subir l'examen de passage de 1^{re} en 2^e année.

Les années d'études doivent être consécutives, sauf motif de force majeure reconnu par le Directeur.

B) Régime des études.

Les élèves poursuivant normalement leurs études en 3 ans sont amenés à suivre un enseignement qui se répartit en **deux cycles** :

1^o Un **premier cycle** d'études, d'une durée d'un an, donne lieu à une première année destinée à faciliter le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur et à faire acquérir aux élèves les disciplines de base (histoire générale, géographie économique et humaine, droit constitutionnel et institutions politiques, économie politique, sociologie politique). Ce premier cycle est sanctionné par un examen de passage comportant des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission;

2^o Un **deuxième cycle** d'études, d'une durée de deux ans, permet aux élèves d'approfondir l'étude des problèmes mis au programme des conférences et des séminaires et d'élargir leur culture générale par la fréquentation des cours fondamentaux et à option.

Ce deuxième cycle permet aux élèves de choisir entre les orientations fondamentales qui se trouvent matérialisées dans l'organisation des **sections**.

a) Une **Section « Service Public »** offre aux élèves la faculté de recevoir une formation politique, administrative et économique en vue, notamment, de la préparation aux principaux concours administratifs et, en particulier, au premier concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration.

b) Une **Section « Science Politique »**, davantage ouverte aux préoccupations de cette nouvelle discipline, est destinée à accueillir les étudiants soucieux de compléter leur formation sociologique ou de s'orienter vers des carrières menant

à la recherche, à l'information et aux « public-relations ».

c) Une **Section « Economique et Financière »** s'adresse plus spécialement aux élèves soucieux de s'orienter vers l'administration des affaires relevant du secteur public, semi-public ou privé. Elle peut être utilement complétée par la préparation ultérieure du certificat d'aptitude à l'administration des entreprises.

L'une ou l'autre Sections peuvent efficacement compléter la formation reçue par les étudiants dans le cadre de la licence en droit, de la licence ès sciences économiques, d'une licence délivrée par la Faculté des Lettres et Sciences humaines (histoire, géographie, sociologie, langues vivantes, notamment), ou d'une Ecole nationale supérieure d'ingénieurs.

Mais elles peuvent également assurer la formation des élèves qui n'auraient pas la possibilité ou la détermination de poursuivre parallèlement d'autres études. Dans ce cas, la scolarité est renforcée par la participation obligatoire à des conférences spécialisées, dont la nature diffère selon les sections.

Un avertissement de même nature doit être donné aux élèves accédant directement en 2^e année qui ne sont tenus de suivre que les seuls enseignements du Second Cycle. Il leur est conseillé de remplacer par des lectures ou par la fréquentation facultative des cours de 1^{re} année, l'enseignement des disciplines de base dont cette première année est l'objet.

C) **Assiduité et dispenses.**

Les élèves sont tenus, en principe, de suivre régulièrement les cours, conférences et séminaires et de participer activement aux exercices. Ils peuvent solliciter, toutefois, du Directeur, une dispense d'assiduité aux cours.

Par contre, **l'assiduité aux conférences de méthode, aux séminaires et aux séances hebdomadaires d'éducation physique** (sauf autorisation du Directeur sur présentation d'un certificat médical, pour ces dernières) **est rigoureusement obligatoire.** Des absences non motivées à ces réunions peuvent entraîner le retrait temporaire ou définitif de la carte d'élève et l'interdiction corrélative de se présenter aux examens.

Le règlement relatif à l'éducation physique peut être consulté au Secrétariat de l'Institut.

Les élèves bénéficiant d'une dispense totale ou partielle d'éducation physique doivent obligatoirement subir, en remplacement, une interrogation sur un cours à option de leur choix enseigné pendant l'année.

La note obtenue à cet examen oral est diminuée d'un quart pour les élèves partiellement dispensés. Elle est retenue dans son intégralité pour les élèves totalement dispensés.

D) **Qualité d'étudiant.**

La qualité d'étudiant est accordée à tout élève régulièrement inscrit à l'Institut d'Etudes Politiques, qu'il poursuive ou non parallèlement d'autres études auprès d'une Faculté ou d'un autre établissement. Elle emporte bénéfice de la sécurité sociale et des avantages accordés par les œuvres universitaires.

Cette qualité n'est toutefois pas reconnue aux simples auditeurs.

III. — **FRAIS DE SCOLARITÉ ET INSCRIPTIONS**

Les frais de travaux pratiques s'élèvent annuellement à 60 F correspondant à :

Inscription	30 F
Cours de langues et conférences	25 F
Examens	5 F

Total : 60 F

Ces droits sont perçus en une seule fois au mois d'octobre lors de l'inscription au Secrétariat de l'Institut.

Les **élèves** doivent, en outre, se faire immatriculer à l'Université **s'ils ne le sont déjà au titre d'une Faculté.** Les

droits à verser à ce titre s'élèvent à **54 F**, correspondant à :

Inscription	10 F
Bibliothèque	6 F
Médecine préventive	3 F
Sécurité sociale	15 F
Assurance accident et mutuelle	20 F

Total : 54 F

Les élèves qui ne poursuivent leurs études qu'à l'Institut d'Études Politiques peuvent s'immatriculer, à leur choix, au Secrétariat de la Faculté de Droit ou au Secrétariat de la Faculté des Lettres.

Des **exonérations de droits** sont largement accordées (dans la limite de 50 % du nombre total des élèves) en tenant compte de la situation personnelle et de famille des élèves et de leurs études antérieures. Les demandes d'exonération doivent être déposées au secrétariat à l'occasion de l'inscription.

Les étudiants **victimes de la guerre** peuvent bénéficier des exonérations et allocations prévues par l'Ordonnance du 4 août 1945.

Les élèves de l'Institut peuvent bénéficier, dans les mêmes conditions que les étudiants inscrits à une Faculté, de l'octroi d'une **bourse d'enseignement supérieur** (dépôt des dossiers avant le 1^{er} mai de chaque année). En outre, les jeunes gens de nationalité française se destinant à l'École Nationale d'Administration, dont la situation et le mérite justifient l'aide pécuniaire de l'État, peuvent solliciter une bourse d'entretien dite **bourse de service public** (les dossiers doivent être déposés avant le 1^{er} octobre).

Pour bénéficier des exonérations et des bourses, les candidats doivent fournir :

- Un état indiquant les charges de famille de leurs parents et les leurs propres;
- Un certificat d'imposition ou de non-imposition du chef de famille délivré par le percepteur.

2^e Pour les auditeurs l'ensemble des droits s'élève à 25 F.

Cette inscription donne droit à assister aux cours et aux conférences exceptionnelles. Le Directeur peut, en outre, autoriser l'inscription d'auditeurs à une conférence de méthode ou à un séminaire (inscription supplémentaire : 12 F).

Les **inscriptions** sont reçues au Secrétariat de l'Institut, **du 20 septembre au 15 octobre**, sur présentation d'un extrait de naissance (de moins de trois mois de date), d'une attestation du baccalauréat ou des titres exigés en équivalence et, pour les mineurs, d'une autorisation paternelle. Prière de se munir également de deux photographies d'identité. A l'occasion des **inscriptions en 2^e année**, les élèves sont invités à opter en faveur de l'une ou l'autre des sections organisées par l'Institut. Ils doivent également indiquer, le cas échéant, les conférences facultatives qu'ils désirent suivre.

Les **inscriptions aux examens** (qui ne comportent aucun versement supplémentaire des droits à payer) sont reçues au secrétariat dans les quinze jours précédant les vacances de Pâques pour la session de juin et dans la dernière quinzaine de juin pour la session d'octobre (cf. § V).

Les enseignements théoriques et pratiques commencent au milieu du mois d'octobre. Au début d'octobre, les élèves sont répartis par groupes dans le cadre des conférences de méthodes et des séminaires. Ils doivent veiller avec beaucoup d'attention à **l'aménagement des horaires** et prévenir d'urgence le secrétariat s'ils ont un motif grave de solliciter un changement de groupe.

IV. — PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

A) Premier cycle (1^{re} année)

1^o Cours obligatoires.

Introduction à la Sociologie Politique (1), par M. Jean-Louis QUERMONNE, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques (cours enseigné à la Faculté de Droit et des Sciences économiques).

Droit Constitutionnel et Institutions Politiques (2), par M. Lucien NIZARD, Maître de conférence, Agrégé de Droit public.

Principes d'analyse économique (2), par M. André UZAN, Assistant de Science économique.

Histoire politique générale, par M. Pierre BROUE, Assistant d'Histoire.

Géographie économique et humaine, par M. Pierre PREAU, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant de Géographie.

Les grandes œuvres de la pensée politique et sociale (1), par M. Jean TOURNON, Assistant de Sociologie politique.

2^o Cours à option.

La France à l'Horizon 85, par M. Didier LECERF, Ancien élève des Ecoles Normale Supérieure et Nationale d'Administration.

Les partis politiques français, par M. J. VERLHAC, Agrégé de l'Université, Assistant d'Histoire.

La Société Américaine, par M. J. W. SMITH, Professeur au Drexel Institute de Philadelphie.

Les Institutions Européennes, par M. DUBOUIS, Maître de Conférence, Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Sociologie politique de l'Afrique noire, par M. Jean ZIEGLER, Professeur à l'Institut Africain de Genève.

3^o Conférences hebdomadaires.

— **Conférence de méthode obligatoire**, sous la direction de MM. BRESLE, BROUE, CHANAL, GROSERRIN, LELEU, MACHU, SILVESTRE et VERLHAC.

Thèmes retenus pour l'année 1966-67 : la France du XIX^e siècle à 1947; le Royaume-Uni de 1886 à 1951; l'Union Soviétique de 1917 à 1953; 4^e thème au choix du maître de conférence; 5^e thème géographique. Sous la direction de Mlle CAMAND, un groupe spécial réunira les élèves préparant le diplôme à titre étranger et le certificat d'études politiques à titre étranger.

Chaque élève est rigoureusement tenu de participer activement, dans le cadre du groupe auquel il est affecté, à une séance hebdomadaire de 1 h 30 (fixée, en principe, en début d'après-midi).

— **Conférences spécialisées (obligatoires** pour les élèves inscrits exclusivement à l'Institut; **facultatives** pour les élèves inscrits parallèlement dans un autre établissement que la Faculté de Droit) :

(1) Ce cours fait seulement l'objet d'une interrogation orale (affectée du coefficient 2) lors des épreuves d'admission.

(2) Les élèves inscrits à la Faculté de Droit et des Sciences économiques suivent l'enseignement correspondant dans le cadre de la Faculté.

— **Institutions politiques** : sous la direction de Mme FREYSSINET et MM. BREART DE BOISANGER et JOURDAN, Assistants de Droit public.

— **Economie politique** : sous la direction de M. POTIER, Attaché de recherches au C.N.R.S., et M. ROSIO.

Les élèves **inscrits exclusivement à l'Institut** sont rigoureusement tenus de suivre trois conférences obligatoires de 1 h 30 par semaine. Ils sont automatiquement répartis entre les groupes par les soins du secrétariat dans la dernière semaine d'octobre.

Les élèves **inscrits parallèlement dans un autre établissement que la Faculté de Droit** peuvent suivre, à titre facultatif, une conférence d'institutions politiques ou une conférence d'économie politique ou les deux à la fois. Ils doivent, alors, en faire la déclaration au secrétariat lors de leur inscription; cette déclaration les oblige à fréquenter régulièrement la conférence spécialisée sur laquelle s'est porté leur choix.

Les élèves **inscrits parallèlement à la Faculté de Droit** ne sont admis à suivre une conférence spécialisée que s'ils ont obtenu du doyen de cette Faculté l'autorisation de remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique de la Faculté par une conférence organisée à l'Institut d'Études Politiques (art. 13 du décret du 10 juillet 1962).

Les élèves dont la participation à une conférence spécialisée est jugée satisfaisante **peuvent être dispensés** de subir l'épreuve écrite (ou orale pour les étudiants préparant le diplôme à titre étranger) portant sur le cours fondamental correspondant. Dans ce cas, la note qui leur sera attribuée à l'examen de passage en 2^e année sera la note de conférence, à condition qu'elle soit au moins égale à 10/20.

B) Deuxième cycle (2^e et 3^e années)

1^o Cours fondamentaux.

Histoire du XX^e siècle, par M. Jean MACHU, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant d'Histoire (cours obligatoire : toutes sections).

Planification indicative et Planification autoritaire, par MM. Guy CAIRE et Pierre LLAU, Maîtres de conférence agrégés à la Faculté de Droit et des Sciences économiques (cours obligatoire : section économique et financière).

La Vie politique française, par M. Claude LELEU, Assistant d'Histoire.
Problèmes et Méthodes de la Sociologie, par M. Michel PHILIBERT, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant de Philosophie.

Seront enseignés en 1967-68 : Politiques économiques, Problèmes sociaux actuels, Institutions politiques étrangères, Science administrative. Le choix d'un cours fondamental non obligatoire peut remplacer celui de deux cours à option.

2^o Cours à option.

Littérature et Politique, par M. Jean-Marie DOMENACH, Agrégé de l'Université, Directeur de la Revue « Esprit ».

Les Sociétés religieuses, par MM. André LATREILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, Doyen honoraire, Pierre BOLLE, Maître-Assistant d'Histoire, et W. RABI, écrivain.

Le Phénomène urbain, par MM. Pierre GEORGE, Professeur à la Sorbonne, et Michel PIQUARD, chargé des Etudes générales au District de la Région de Paris.

Problèmes économiques et humains des Alpes, par Mme Germaine VEYRET, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Les développements récents de la Théorie de l'Etat, par M. Jean LECA, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

L'Organisation financière de l'Etat, par M. François DERUEL, Maître de conférence agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Les facteurs nouveaux dans les relations internationales contemporaines, par M. Jean LALOY, Ministre plénipotentiaire.

Relations économiques internationales, par M. Jean HALPERIN, Administrateur à l'O.N.U., Professeur à l'Université de Zurich.

La dimension politique de la Communauté européenne, par M. Dusan SIDJANSKI, Professeur à l'Université de Genève.

La Vie politique en Grande-Bretagne, par M. André MATHIOT, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, Directeur honoraire de l'Institut d'Etudes Politiques.

Partis politiques et structures sociales aux Etats-Unis, par M. J. W. SMITH, Professeur au Drexel Institute de Philadelphie.

Le Régime politique et constitutionnel de la Yougoslavie socialiste, par M. Pavle NIKOLIC, Professeur à l'Université de Belgrade.

Le Proche-Orient et l'Islam asiatique, par le général Pierre RONDOT, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes.

N. B. — Les élèves parallèlement inscrits au C.P.A.G. peuvent présenter, à titre de cours à option, l'un des enseignements du C.P.A.G. faisant l'objet d'une option au programme d'admissibilité ou d'admission des concours administratifs de catégorie A, à condition qu'elle ne figure pas sur la liste des matières obligatoires au titre du diplôme de l'Institut.

3^o Séminaires.

Sociologie politique, sous la direction de M. Jacques SOLE, Maître-Assistant d'Histoire à la Faculté des Lettres, et de Mme FREYSSINET, Assistant de Sociologie politique. Thème retenu : L'idéologie de la V^e République. Recherche consacrée aux aspects idéologiques de la « République nouvelle », telle qu'elle est présentée et analysée par ses partisans et ses adversaires.

Administration publique, sous la direction de MM. J. BREART DE BOISANGER, Assistant de Droit public, C. CABANA, ancien élève de l'E.N.A., Sous-Préfet, et Bernard MARTIN, Secrétaire général de l'Institut d'Etudes politiques. Ce séminaire est spécialement réservé aux candidats à l'E.N.A. et aux carrières administratives.

Aménagement du Territoire, sous la direction de MM. Pierre BOLLE, Maître-Assistant d'Histoire, et Pierre PREAU, Maître-Assistant de Géographie.
Thèmes retenus : a) Développement touristique et communautés montagnardes : les problèmes d'équipement et d'interactions; b) L'expansion urbaine dans la Région Rhône-Alpes : aménagement urbain et armature régionale.

Relations internationales, sous la direction de MM. Jean CHARPENTIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, et Jean VERLHAC, Assistant d'Histoire. Thème retenu : les crises dans les relations internationales; ex. : la crise de Suez.

Université et recherche scientifique dans les Sociétés industrielles, sous la direction de MM. André PAGE, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, et Michel PHILIBERT, Maître-Assistant de Philosophie. Thème retenu : comment le développement du savoir, l'évolution démographique et sociologique, l'expansion économique modifient-ils la fonction et les structures de l'enseignement supérieur; comment s'articulent enseignement, recherche et industrie ?

Le Secteur privé dans l'Économie française, sous la direction de MM. André UZAN, Assistant de Sciences économiques, Roger VINCENT, Docteur en Droit, H.E.C., Directeur de la Banque « La Prudence », et R. ROCOFORT, Délégué général de l'Union des Industries Métallurgiques. Thème retenu : L'évolution de l'organisation économique française a-t-elle tendu à limiter le domaine et les moyens d'action du secteur privé ?

Le Mouvement ouvrier, sous la direction de MM. Jean MACHU et Pierre BROUE, Maître-Assistant et Assistant d'Histoire. Thème retenu : Le mouvement communiste en France et en Italie.

N. B. — Les élèves sont invités à consulter le programme détaillé de chaque Séminaire et la bibliographie correspondante qui seront affichés lors des inscriptions.

4^o Conférences de Méthodes.

a) Section « Service Public » :

— 2^e année :

Conférence obligatoire de préparation aux concours (1), par Mme M.-Th. PIERRE, Administrateur civil, ancien élève de l'E.N.A., et MM. Pierre BAGARRY, Cadre administratif au C.E.N.G. et Henri PERRIN, Sous-Préfet chargé des affaires économiques, ancien élève de l'E.N.A.

Conférences spécialisées (obligatoires pour les élèves exclusivement inscrits à l'Institut, facultatives pour les autres) :

- **Droit administratif**, par MM. Alain JOURDAN et P. CHAPAL, Assistants de Droit public;
- **Institutions internationales et financières**, par MM. Philippe CHAPAL, Assistant de Droit public et G. FINKEL, Assistant à la Faculté de Droit.

Les élèves inscrits exclusivement à l'Institut sont tenus de participer à trois conférences hebdomadaires. Les élèves inscrits parallèlement dans un autre établissement doivent suivre obligatoirement la conférence de préparation aux concours. Ils peuvent, également suivre, à titre facultatif, une ou deux conférences spécialisées. Ils doivent alors en faire la déclaration au secrétariat à l'occasion de leur

(1) Les élèves de nationalité étrangère peuvent remplacer cette conférence par la conférence sur les problèmes du Tiers-Monde organisée dans le cadre de la Section Science Politique.

inscription. Toutefois, les élèves inscrits parallèlement à la Faculté de Droit ne sont admis à suivre une conférence spécialisée que s'ils ont obtenu du doyen l'autorisation de remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique de la Faculté par une conférence organisée à l'Institut d'Études Politiques (art. 13 du décret du 10 juillet 1962).

— 3^e année :

Conférence obligatoire de commentaire de texte, par MM. Pierre CHEVALLIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques; Michel PHILIBERT, Maître-Assistant de Philosophie, et Jean CHO-CHEYRAS, Assistant à la Faculté des Lettres.

Séminaire obligatoire (voir liste ci-dessus). N. B. - Le séminaire sur l'Administration Publique est particulièrement destiné aux futurs candidats aux concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration.

b) Section « Science Politique » :

— 2^e année :

Conférence obligatoire, au choix :

- **Problèmes politiques contemporains**, par MM. Pierre BROUE et Jean VERLHAC, Assistants d'Histoire;
- **Problèmes du Tiers-Monde**, par M. G. PEISER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Conférences spécialisées (obligatoires pour les élèves exclusivement inscrits à l'Institut, facultatives pour les autres) :

- **Méthodes des Sciences Sociales**, par MM. Claude LELEU, Assistant d'Histoire et Paul DUPUIS, Directeur de la Documentation;
- **Langues vivantes** (voir ci-dessous).

— 3^e année :

Conférence obligatoire de commentaire de texte, par M. Jean TOURNON, Assistant de Sociologie Politique.

Séminaire obligatoire (voir la liste ci-dessus).

c) Section « Économique et Financière » :

Conférence obligatoire de Problèmes économiques, par MM. Alain ANIZON, Diplômé d'études supérieures de Science économique, chargé de recherche au Comité d'Expansion économique de l'Isère et François CAPRONNIER, Docteur ès Science Économique, Adjoint économique et administratif aux Ets Merlin-Gerin.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

Conférences spécialisées (obligatoires pour les élèves exclusivement inscrits à l'Institut, facultatives pour les autres) :

- **Méthode des Sciences Economiques**, par M. André UZAN, Assistant de Science économique;
- **Comptabilité privée et gestion de l'entreprise**, par M. BETHOUX, Assistant à l'Institut d'Etudes Commerciales;
- **Institutions financières**, par MM. Philippe CHAPAL et Gérard FINKEL, Assistants de Droit public.

— 3^e année :

Conférence obligatoire de commentaire de texte (voir section Service public);

Séminaire obligatoire (voir liste ci-dessus).

N. B. — Les élèves dont les études parallèles feraient obstacle à la fréquentation régulière de la conférence de Commentaire de Texte en 3^e année peuvent solliciter exceptionnellement du Directeur des Etudes l'autorisation de la suivre en 2^e année.

LANGUES VIVANTES :

Allemand : M. REBRION, Agrégé de l'Université.

Anglais :

- **Cours : England in the XXth Century**, par M. Roger RABY, Assistant à la Faculté des Lettres (préparation aux épreuves orales de 2^e - 3^e année; cours obligatoire pour les élèves de 2^e - 3^e année exclusivement inscrits à l'Institut);
- **Conférences** : Préparation aux épreuves écrites (1^{re} - 2^e et 3^e années), par M. Lucien POTHET, Agrégé de l'Université, Assistant d'anglais.

Espagnol : M. BONNEVILLE, Maître de conférence à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Italien : M. GOURSONNET, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Russe : M. POGARIELOFF, Agrégé de l'Université.

Français : M. CHOCHÉYRAS, Agrégé de l'Université, Assistant à la Faculté des Lettres et Sciences humaines (cette conférence est destinée aux étudiants étrangers; elle a pour objet de les initier au vocabulaire politique, économique et social et de les préparer à suivre les enseignements donnés en français).

N. B. — L'assiduité aux conférences de langue vivante est **rigoureusement obligatoire** pour tous les élèves exclusive-

CHAPITRE II

CENTRE DE FORMATION ADMINISTRATIVE

Directeur : M. G. PEISER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Secrétariat : Mlle C. MARCHAL, Attachée d'Administration universitaire.

Assistants : MM. BREART DE BOISANGER et TOURNON.

I. — CYCLES PRÉPARATOIRES AUX CONCOURS D'ENTRÉE A L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION.

A) Préparation au « Concours Etudiant » (1^{er} concours).

L'Institut d'Études Politiques assure une préparation au 1^{er} concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration. Les candidats à cette préparation doivent remplir les conditions suivantes :

- être diplômé d'un Institut d'Études Politiques;
- ou, plus généralement, remplir les conditions nécessaires pour se présenter au 1^{er} concours.

Cette préparation comprend 2 séries d'activités :

1^o Conférences hebdomadaires de préparation.

— Conférence de préparation à l'épreuve de « 1^{er} Jour » par MM. Joël THORAVAL, ancien élève de l'E.N.A., Sous-Préfet chargé des Jeux Olympiques à la Préfecture de l'Isère, et Jean TOURNON, Assistant de Sociologie politique.

— Préparation à l'épreuve de « 2^e Jour » (Economie politique) par M. Guy CAIRE, Maître de conférence, Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

— Préparation à l'épreuve de « 3^e Jour » (Institutions politiques internationales et administratives) par MM. Jean CHARPENTIER, Gustave PEISER et Michel ROUSSET, Pro-

fesseurs à la Faculté de Droit, et H. PERRIN, Sous-Préfet chargé des Affaires économiques à la Préfecture de l'Isère.

— Préparation à l'épreuve de Commentaire de Texte par M. Georges PASCAL, Maître de conférence à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

— Préparation à l'épreuve de langue : Anglais, par M. RABY, Agrégé de l'Université, Assistant à la Faculté des Lettres.

2^o **Week-ends de Préparation** dirigés par de hauts fonctionnaires, anciens élèves de l'École Nationale d'Administration, et des Professeurs-Visiteurs.

Pour la Préparation au « 1^{er} Jour » :

— M. VINCENT, Agrégé de l'Université, Ancien élève de l'École Normale Supérieure, chargé de cours à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

— M. LABRUSSE, Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, détaché au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, Chargé de Cours à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

— M. KESLER, Administrateur civil, détaché au C.N.R.S.

Pour la Préparation au « 2^e Jour » :

— M. PIQUARD, Chargé des études générales au District de la Région de Paris.

— M. MARMOT, Auditeur à la Cour des Comptes.

— M. GUILLARD, Auditeur à la Cour des Comptes.

Pour la Préparation au « 3^e Jour » :

— M. DUTHEILLET DE LAMOTHE, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, chargé de cours à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

— M. FOURNIER, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

N. B. — En outre, l'Institut envisage d'organiser, à partir d'octobre 1966, une préparation de base, réservée aux meilleurs étudiants en fin de scolarité ou terminant leur licence.

B) Préparation au « Concours Fonctionnaire » (2^e concours).

Assistant : M. Jean TOURNON.

Placée sous le haut patronage de l'E.N.A., cette préparation comporte 2 cycles différents à l'intention des candidats remplissant les conditions prévues par le décret n° 58-1249 du 13-12-58 (J. O. 302843), modifié par le décret n° 65-986 du 24 novembre 1965 (J. O. du 25).

1° **Le premier cycle préparatoire** au Second concours est ouvert aux candidats fonctionnaires des catégories autres que la catégorie A. Ce cycle est d'une durée de 2 ans.

a) Conférences de 1^{re} année.

— Conférence de Droit constitutionnel, par M. JOURDAN, Assistant de Droit public.

— Conférence de Droit administratif, par M. VIARGUE, Ancien élève de l'E.N.A., Conseiller au Tribunal administratif de Grenoble.

— Conférence d'Économie politique, par M. Alain SAMUELSON, Maître-Assistant de Sciences économiques à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

— Anglais, par Mme SOLENTE, Licenciée ès Lettres.

— Cours d'Histoire du XX^e siècle, professé dans le cadre du 2^e cycle de l'Institut d'Études Politiques par M. MACHU, Maître-Assistant d'Histoire.

b) Conférences de 2^e année.

Les conférences de 2^e année sont communes avec celles de la préparation à titre « Étudiant » :

— Conférence de « 1^{er} Jour »;

— Conférence de « 2^e Jour »;

— Conférence de « 3^e Jour ».

Les week-ends assurés par les professeurs-visiteurs sont également destinés à ces candidats. En outre, il leur est recommandé de suivre, dans la mesure du possible, les cours fondamentaux ou à option donnés dans le cadre de la préparation au Diplôme de l'Institut d'Études Politiques.

2° **Le second cycle préparatoire au Second Concours** est ouvert aux candidats-fonctionnaires de la catégorie A (Décret n° 65-986 du 24 novembre 1965 (J. O. du 25)).

La durée du Cycle est d'une année. La préparation est celle du Concours « Étudiant ». Cette mesure entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1967.

II. — CENTRE DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C. P. A. G.

Créé par arrêté interministériel du 3-5-66

(« J. O. » du 8 mai 1966)

Ce Centre a été créé en vue d'améliorer le recrutement par voie de concours de certains fonctionnaires de catégorie A, chargés de fonctions d'administration générale.

Ce Centre assure à la fois des préparations pour les étudiants et des préparations pour les fonctionnaires.

A) Préparations pour les étudiants.

Dès la rentrée d'octobre 1966, le Centre assurera la préparation aux concours externes suivants :

— Attachés d'administration centrale de l'État;

— Attachés de préfecture;

— Attachés du département de la Seine et de la ville de Paris;

— Sous-chefs de service administratif « Air »;

— Attachés d'Administration universitaire;

— Attachés d'Intendance universitaire;

— Personnels administratifs supérieurs des services extérieurs de la construction;

— Inspecteurs des directions régionales de la Sécurité sociale;

— Délégués adjoints des services extérieurs du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre;

— Secrétaires généraux adjoints de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Assistants : M. BREART DE BOISANGER; M. JOURDAN.

La préparation est essentiellement ouverte soit aux étudiants entrant en 2^e année de licence, soit aux étudiants entrant en dernière année de licence.

Les concours sont ouverts selon les cas :

— soit à des étudiants ayant **2 années d'enseignement supérieur** (Droit, Lettres, Sciences ou I.E.P.);

— soit à des étudiants **licenciés ou diplômés d'un I.E.P.**

Les étudiants régulièrement inscrits au Centre peuvent

bénéficiaire d'une Bourse de Service public au taux maximum en vigueur.

Le paiement de celle-ci est subordonné à la fréquentation assidue du Centre pour lequel elle est accordée en premier lieu.

Aux termes de l'article 6 de l'arrêté interministériel du 3 juin 1966, les boursiers prennent l'engagement :

1° « de se présenter, à l'issue de l'année préparatoire à l'un des concours administratifs préparés par le Centre ou à tout autre concours administratif de même niveau;

2° en cas de succès, de rester effectivement au service de l'Etat pendant 3 années... »

Pendant l'année passée au Centre, les étudiants peuvent poursuivre parallèlement leurs études en Faculté ou à l'Institut d'Études politiques dans la mesure où les horaires du Centre le leur permettent.

Nature et durée des études : La durée de préparation à ces concours est d'une année universitaire, d'octobre à juin. Les administrations intéressées ayant procédé en partie à l'harmonisation des dates, les épreuves des concours préparés dans le cadre du C.P.A.G. seront fixées dans le courant du 4^e trimestre de l'année civile.

Le nombre d'heures de cours du Centre est d'environ 9 h par semaine. L'enseignement dispensé comporte à la fois :

a) **Un enseignement général**, commun à l'ensemble des concours, à savoir :

1° Préparation à l'épreuve de Culture générale (portant sur l'évolution politique, économique et sociale de la France au XX^e siècle), par M. MACHU, Maître-Assistant d'Histoire, Mme FREYSSINET, Assistante de Sociologie politique, et M. JOURDAN, Assistant de Droit public.

2° Entraînement à la technique du résumé de texte en un nombre maximum de mots et à l'épreuve de commentaire de texte suivi d'une conversation avec le jury, par Mlle BIL-LON-GRAND, Maître-Assistante de Droit public à la Faculté de Droit.

3° Cours de Droit public (niveau 2^e année de Licence en Droit), par M. BREART DE BOISANGER, Assistant de Droit public.

4° Cours de Législation financière et Economie politique (2^e année de Licence en Droit), par M. CHAPAL, Assistant de Droit public.

b) **Un enseignement spécial**, correspondant aux options particulières des différents concours.

Exemple :

— Pour le concours d'Attaché d'Administration universitaire : Histoire de l'Enseignement scolaire en France, par M. GROSERRIN, Agrégé de l'Université, et M. CHIANG, Assistant à la Faculté de Droit.

— Pour le concours d'Attaché de Justice : conférences de Droit pénal.

— Pour certains concours des services administratifs de l'Air : conférences de Droit privé (Droit aérien).

— Pour le Ministère du Travail : conférences de Législation sociale et de Droit du Travail, etc.

Cet enseignement spécial sera donné à la demande des candidats et si leur nombre le justifie.

B) Préparations pour les fonctionnaires.

Les C.P.A.G. assurent la préparation des fonctionnaires à certains concours de l'Éducation nationale :

— Concours Externe et Interne d'Attaché d'Administration et d'Intendance universitaires;

— Concours de Conseiller administratif des Services universitaires.

I. CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION ET D'INTENDANCE UNIVERSITAIRES.

1° Concours Externe (fonctionnaires détachés) :

a) **Conditions d'accès :** Les candidats sont recrutés sur titre. Ils sont choisis parmi les fonctionnaires de l'Éducation nationale justifiant au moins d'un certificat d'Enseignement supérieur (Lettres, Sciences, 1^{re} année de Droit ou d'un I.E.P.).

Les fonctionnaires admis au C.P.A.G. bénéficient d'une mesure de détachement et continuent à percevoir leur traitement.

Les intéressés doivent adresser leur demande au Rectorat de leur Académie (pour celle de Grenoble : 7, place Bir-Hakeim) et se mettre en rapport avec le service S.T.O.M. en vue de la constitution de leur dossier.

b) **Nature des études :** La préparation à ce concours est celle qui est assurée pour les étudiants dans le cadre du C.P.A.G. (voir A).

2^o Concours Interne (Annexe : 2, place de l'Etoile, Grenoble. Tél. : 87.45.69).

Parallèlement à la préparation des Concours Externes assurée dans le cadre du C.P.A.G. de Grenoble, existe une préparation au Concours Interne de recrutement d'Attaché d'Administration et d'Intendance universitaires.

a) **Conditions d'accès :** S'adresser au Rectorat de l'Académie, 7, place Bir-Hakeim, Grenoble. Service S.T.O.M. (M. LAZZARINI).

b) **Organisation des enseignements :**

— Une conférence de Culture générale, par Mlle CAMAND, Diplômée de l'Institut d'Etudes politiques de Grenoble, Licenciée ès Lettres.

— Une conférence de préparation à la première épreuve du Concours Interne (étude sur dossier), par un Administrateur de l'Education nationale. Durant l'année 1965-1966, cette conférence a été assurée par : M. SCHNEIDER, Secrétaire général du Rectorat, Mme JEAN et MM. GILLES, BOURGEAS, FAURE, MONTAGNAT, OBON, POIRIER, RAVEAU, SIGAYRET, SOUQUET et VINCENT, Conseillers administratifs;

— Une conférence de « Notions juridiques », par MM. BREART DE BOISANGER et CHAPAL, Assistants de Droit public.

Deux cours communs avec le Concours Externe préparé au C.P.A.G. sur les problèmes de l'Enseignement en France, par M. MACHU, M. GROSPERRIN et M. CHIANEA.

Toutes ces conférences ont lieu le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h. Le concours a lieu en mars. La scolarité se déroule à partir de Pâques (en 1966 : du 14 avril au 2 juin, puis du 15 octobre environ à début mars 1967).

II. CONCOURS DE CONSEILLERS ADMINISTRATIFS DES SERVICES UNIVERSITAIRES.

Les candidats au concours de Conseiller administratif doivent être licenciés et avoir 3 ans de service public, dont 2 en catégorie A.

La préparation à ce concours est assurée de 2 façons différentes.

1^o Fonctionnaires détachés : Les fonctionnaires de l'Education nationale remplissant les conditions requises de durée de service public et de diplômes (ou qui sont en dernière année de licence) peuvent être détachés pour poursuivre les préparations spéciales du concours au sein du C.P.A.G.

2^o Fonctionnaires non détachés :

Cette préparation créée en 1966 sera plus systématiquement assurée en 1967. Elle débutera dès le mois de novembre et offrira aux candidats une préparation d'une durée effective de 6 mois. La journée de travail unique du samedi sera maintenue.

Organisation des enseignements :

— Une conférence de Culture générale, par M. P. CHEVALLIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

— Une conférence de commentaire de texte, par M. PASCAL, Maître de Conférence à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

— Une conférence de Droit public (Option I), par M. DUBOIS, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

— Une conférence de Finances publiques (Option II), par M. DERUEL, Maître de Conférence-Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

— Une conférence sur la Pédagogie en France (Option III), par M. GROSPERRIN, Agrégé de l'Université.

III. — **CENTRE UNIVERSITAIRE DE L'A.N.E.M.**

(Annexe : 2, place de l'Etoile. Tél. : 87.45.69).

Depuis 1964, l'Institut d'Études Politiques organise un cycle de formation pour le personnel communal, en liaison avec l'Association Nationale d'Études municipales (A.N.E.M.).

Ce cycle de formation prépare aux grades de :

- Commis de mairie;
- Rédacteur de mairie.

1° Conditions d'accès et inscriptions : S'adresser à Mme MARIAT, Secrétaire du délégué permanent de l'A.N.E.M., Bureau du Syndicat des Communes, Préfecture de l'Isère, rue Fantin-Latour, Grenoble.

2° Enseignements :

a) Préparation au concours de Commis :

— Conférence de Droit public et Comptabilité publique, par M. DERUEL, Maître de conférence-Agrégé à la Faculté de Droit.

— Conférence de Mathématiques, par M. EYBERT, Directeur de C.E.G.

— Conférence de Droit privé, par M. F. ROBERT, Avocat.

— Conférence de Français, par M. L. JOANNARD-LARDANT, Agrégé de l'Université.

b) Préparation au concours de Rédacteur : cycle de deux années.

1^{re} Année :

— Conférence de Droit public, par M. POUYET, Assistant à la Faculté de Droit.

— Conférence de Législation financière et Comptabilité communale, par M. DERUEL, Maître de conférence-Agrégé à la Faculté de Droit.

— Conférence de Droit privé, par M. Ph. SALVAGE, Assistant à la Faculté de Droit.

— Cours de Français, par M. JOANNARD-LARDANT, Agrégé de l'Université.

2^e Année :

— Conférence de Législation sociale, par M. F. ROBERT, Avocat.

— Conférence sur l'Urbanisme et les Travaux publics, par M. N...

— Cours de Géographie économique et humaine, par M. PAQUET, Agrégé de l'Université.

— Cours de Français, par M. JOANNARD-LARDANT, Agrégé de l'Université.

Toutes les conférences ont lieu le samedi tous les 15 jours.

IV. — **STAGES DE PERFECTIONNEMENT.**

L'Institut d'Études Politiques organise chaque année des stages de formation et de perfectionnement destinés à des fonctionnaires stagiaires ou en activité.

Au cours de l'année universitaire 1965-1966 a fonctionné : un stage de formation juridique et économique destiné à 13 élèves de l'École Nationale d'Administration (janvier à juin), constitué d'un cycle de conférences données par MM. GIVORD, CHARPENTIER, PEISER, LLAU et NIZARD, Professeurs à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Quelques conférences ont été faites également par MM. QUERMONNE et DAVIN.

ASSOCIATION DES ÉLÈVES

L'Association des Elèves de l'Institut d'Etudes Politiques (ou corpo de Sciences-Po), section de l'Association Générale des Etudiants de Grenoble, s'est constituée le 8 mars 1955. Chargée de la défense des intérêts matériels, moraux et universitaires des étudiants de l'Institut, elle les représente auprès de la Direction et sert de lien avec le corps enseignant.

Un Comité élu en novembre est chargé de la gestion des différents postes : polycopie des cours, représentation à la commission des bourses du Rectorat, auprès du Comité de l'A.G.E.G., organisation d'un cycle de conférences, du gala cinématographique et du repas professeurs-élèves, édition du bulletin d'information... Les différents membres du Comité accueillent tous les étudiants qui, au début, ou en cours d'année, veulent se renseigner et bénéficier des différents services de la corpo de Sciences-Po.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES

Une Association des Anciens Elèves a été créée en 1966. Elle a, notamment, pour but de resserrer les relations entre les anciens et l'Institut, de permettre aux anciens qui le désirent de participer à certaines activités de l'Institut (conférences, documentation...), de développer la solidarité des anciens à l'égard des élèves en cours d'études en organisant à leur intention des stages ou en facilitant le placement des nouveaux diplômés.

Les diplômés des autres I.E.P. sont admis dans l'Association, sur leur demande, en qualité de membre associé. La carte de membre ou membre associé donne libre accès à la Bibliothèque et aux conférences.

Le bureau provisoire de l'Association est présidé par M^e NANTERMOZ, Avocat à la Cour d'Appel. Il a pour Secrétaire général M. Guy NEVACHE, Chef de Cabinet de M. le Maire de Grenoble.

Si l'ouvrage n'est pas rapporté aussitôt, l'étudiant reçoit une première lettre de rappel à ses frais (timbre à rembourser). Une facture de l'ouvrage est jointe à la deuxième lettre de rappel.

Art. 3. — Le nombre de livres pouvant être simultanément empruntés ne doit pas dépasser 3 ouvrages. Aucun nouveau prêt n'est consenti à l'étudiant qui n'a pas rendu ses livres dans les délais prescrits.

Art. 4. — Pour éviter les fraudes, pertes et contestations, un volet de prêt oblitéré à la date de rentrée de l'ouvrage est remis au lecteur pour chaque livre rendu.

Art. 5. — Le prêt est strictement personnel.

Art. 6. — Il est interdit de souligner et d'annoter, et évidemment de détériorer, de quelque manière que ce soit, les livres, revues et documents du Centre de Documentation. Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'obligation de remplacer l'ouvrage peuvent être prises le cas échéant. L'article 6 vise également les journaux mis à la disposition des étudiants en salle de travail.

III. — MÉMOIRES SOUTENUS A L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

Session de juin 1965 :

MM. GRESSET et MONTGINOUX : L'industrie communautaire des papiers-cartons et la négociation Kennedy.

M. MINKA : La place de l'aide dans la stratégie occidentale en Afrique.

MM. MILLET et ROCHEREAU : La raffinerie de Feyzin.

M. NAGAPPANE : La réunification du Viet-Nam.

M. VIRMONT : Dans l'Allier, département de transition à mi-chemin de la prospérité; les difficultés de la renaissance économique de Commeny.

M. LEWIN : Essai sur le militant libertaire Louis Lecoin.

M. RAYMOND : L'organisation nouvelle des services extérieurs de l'Agriculture.

M. FREMAUX : Le financement des investissements énergétiques en France.

Session de septembre 1965 :

M. DEPAIGNE : La Caisse des dépôts et les procédés modernes de gestion administrative.

M. de BAZELAIRE de LESSEUX : Les Sociétés d'Aménagement foncier et d'Établissement rural.

M. FRONT et Mme BOUDON : La Force nucléaire Française.

Mme BOURGEAT : La « voix de l'occident ».

Mlle PIO : La réforme des Finances locales.

M. BRECHON : L'Aménagement de la vallée des Entremonts.

M. ZUANON : Contribution à une étude critique du développement touristique : les Contamines-Montjoie.

Mme ZIRKPATRIK : Le pays de Gex suisse ou français ?

M. LEGER : Le « Grand Evian », un essai de regroupement communal.

M. PRA : Aménagement de la vallée de l'Arc et de la face N.-O. de l'aiguille Grive.

MM. BENAINOUS et DEGREGORI : L'opération Libby's dans le Bas-Rhône - Languedoc.

Mlle ZERVUDACKI et M. LAGIER : Une tentative d'association des travailleurs à la vie de l'entreprise : les forges et aciéries de Bonpertuis.

M. GAZIELLO : Etude comparée de l'industrie du ciment en France et dans la région grenobloise.

M. MICHEL : Les mythes révolutionnaires à travers la revue « Esprit ».

Mlle HAULOTTE et M. TANANT : Une image de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

Mlles CLAUDEL et PACHTER : Les loisirs populaires à Chambéry : essai d'analyse statistique.

Mlle ROBERT-RICOU et M. LONGEPIERRE : Les notables.

Session de juin 1966 :

MM. MICHALLON et FRACHON : Etude sur les transports et la circulation à Grenoble.

MM. MARIE et CREYFIE DE BELLECOMBE : L'Agglomération orléanaise : une tentative d'expansion dans le bassin parisien.

MM. SUZET-CHARBONNEL et CAYER-BARRIOZ : Les incidences de la loi électorale du 27 juin 1964 sur les élections municipales des 14 et 21 mars 1965.

M. FRAIZE : Les élections présidentielles de décembre 1965 dans la Drôme.

MM. GRESSET et VINAY : La vallée du Grésivaudan : contribution à une étude d'armature urbaine.

MM. FERRIEUX et JOUFFREY : Un essai de prévention de la délinquance juvénile : l'Association sportive de Grenoble-Sud.

M. AGOSTINI : Développement et Tourisme en Corse.

M. PONCET : Phénomène des opérations de fusion et de concentration : exemple des Etablissements Bouchayer-Viallet et de la Société des Foyers et Ateliers du Creusot.

Mme CHEVALLIER et MM. PELLET et CHABOUD : Un nouvel horizon municipal ? ou, le Conseil municipal de Grenoble 1966.

M. HAZOUME : Etude de quelques problèmes de développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest associés au Marché Commun.

M. PANDOLFI : L'attitude du Parti Communiste italien et du P. C. français face aux manifestations d'unité européenne depuis 1947.

M. FLEURIOT : Le financement de la Construction.

M. BOUTINEAU : Genève, ville internationale... hostile aux étrangers ?

M. SOUAIBOU : Le Socialisme africain.

M. N'DONG : Contribution à l'étude des structures économiques des pays africains : l'entreprise capitaliste étrangère en Afrique Noire francophone.

Mémoires de 3^e cycle (sessions de 1965 et de juin 1966) :

M. AGUIRRE : Les Asturies, essai d'analyse socio-économique d'une région espagnole en crise, 197 p., 1965.

M. BARDET : Les comités d'expansion économique de la Région Rhône-Alpes, 213 p., 1965.

M. BLANC-GONNET : Essai de bilan d'une expérience de régionalisation : la Circonscription administrative de Basse-Normandie, 1966.

Mlle SOUCHON : La Compagnie Nationale du Bas-Rhône - Languedoc : une expérience-pilote dans la Circonscription d'action régionale, 1966.

M. GHOUADNI : Le département de Mostaganem, 1966.

IV — CONSEILS DE LECTURE

Il est évidemment difficile et arbitraire de dresser une liste des ouvrages qu'il convient de lire avant d'entrer à l'Institut (1). Le choix dépend, en fait, des conditions particulières aux études de chacun et seuls des conseils d'ordre individuel seraient vraiment valables. Les principales orientations à donner aux lectures de futurs élèves de l'Institut d'Études Politiques pourraient être les suivantes :

a) des livres de culture générale d'ordre historique tels que les volumes des plus récentes collections (comme l'Histoire des civilisations éditée aux Presses Universitaires, ou l'Histoire des relations internationales publiée sous la direction de M. Pierre RENOUVIN), ou des ouvrages de synthèse (par exemple : Bilan de l'Histoire de R. GROUSSET ou les grandes œuvres de la littérature politique de J.-J. CHEVALIER).

(1) Extrait du livret de l'Institut d'Études Politiques de Paris, 1964-65, p. 66.